

L'Espace Européen de la Recherche et la Mobilité des Chercheurs

Suite à la publication récente d'un livre vert sur l'Espace Européen de la Recherche, la note qui suit vise à rappeler les principales mesures et actions concernant la mobilité des chercheurs qui est une des priorités.

1) Les ambitions de l'Espace Européen de la Recherche

Dans les documents publiés depuis 2000, les principales mesures peuvent être résumées ainsi :

- Mise en réseau de centres d'excellence, création de centres virtuels
- Approche européenne des grandes infrastructures (Roadmap ESFRI...)
- Coordination des programmes nationaux (ERA-NET)
- Incitations pour les investissements en R&D, faisabilité d'un « brevet européen », mesures fiscales...
- Encouragement à la mobilité des chercheurs
- Rapprochement avec les pays de l'est
- Attractivité de l'Europe
- Promotion de valeurs sociales européennes
- etc.

Elles visaient ou visent encore à lutter contre trois faiblesses : le financement insuffisant de la recherche, l'exploitation insuffisante des résultats de la recherche et la fragmentation des activités de recherche. Les questions liées aux ressources humaines et à la mobilité sont cruciales.

La Commission européenne a diffusé plusieurs communications générales ou spécifiques dont plusieurs s'intéressent à la mobilité des chercheurs :

- Towards a European Research Area (2000, N°6)
- A Mobility Strategy for the European Research Area (2001, N°331)
- The International Dimension of the European Research Area (2001, N°346)
- The ERA: Providing New Momentum (2002, N°565)
- The Role of the Universities in the Europe of Knowledge (2003, N°58)
- Researchers in the European Research Area: One Profession, Multiple Careers (2003, N°436)
- Building the ERA of Knowledge for Growth (2005, N°118)
- etc.

Le dernier document, « L'Espace Européen de la Recherche : nouvelles perspectives (livre vert) » met l'accent sur six points :

- un flux suffisant de chercheurs compétents
- des infrastructures de recherche d'envergure mondiale
- d'excellentes institutions de recherche
- un véritable partage des connaissances (partenariat public-privé)
- des programmes et priorités de recherche bien coordonnés
- une large ouverture de l'Espace Européen de la Recherche sur le monde

Les questions de ressources humaines et de mobilité sont abordées principalement dans le premier et le dernier point. La mobilité des chercheurs est encouragée pour plusieurs raisons :

- Faiblesse du nombre de chercheurs rapporté à la population active, en comparaison avec les chiffres des Etats-Unis et du Japon
- Risque de fuite des cerveaux : la moitié des étudiants étrangers diplômés d'un doctorat aux Etats-Unis sont encore sur place 5 ans après...
- Manque d'attractivité des carrières scientifiques et sous-représentation des femmes

La Commission Européenne a mis en œuvre un certain nombre de mesures à travers le programme-cadre. En dehors des actions Marie Curie permettant de financer des thèses, des séjours post-docs, ou des aides au retour de chercheurs expatriés, d'autres instruments ont été utilisés pour favoriser la mobilité des chercheurs.

2) Les mesures pour favoriser la mobilité des chercheurs

Les mesures, programmées dès 2000, ont été mises en œuvre ces dernières années.

La première concerne la constitution d'un réseau européen de « centres de mobilité » chargés d'améliorer l'accueil des chercheurs étrangers. Environ 200 centres ont été labellisés (un par région, approximativement). Chaque centre est chargé d'aider les chercheurs étrangers pour :

- les formalités d'accueil (visas...)
- le logement
- l'ouverture d'un compte bancaire
- les cours de langue
- l'accès à la culture, aux loisirs, aux écoles...

En France, les centres de mobilité sont regroupés dans un réseau national coordonné par la FNAK (Fondation Nationale Alfred Kastler), l'ABG (Association Bernard Gregory) et la CPU (Conférence des Présidents d'Université). Les services qu'ils offrent permettent aux chercheurs étrangers de préparer leur départ et d'avoir, à leur arrivée, un interlocuteur privilégié pour les démarches administratives. Le réseau européen, appelé ERA-MORE (European Research Area – Mobile Researchers), permet aussi aux chercheurs français devant se rendre dans un autre pays, de bénéficier des services offerts par le centre de mobilité correspondant.

La deuxième initiative, [ERA-LINK](#), a vu la mise en réseau d'acteurs et de chercheurs expatriés aux Etats-Unis. L'objectif est de permettre à ceux-ci de disposer d'information, sur place, concernant les opportunités de recherche en Europe. Au

niveau français, plusieurs organisations participent à ces activités : l'Ambassade de France aux Etats-Unis (avec l'opération [Forum USA](#)), [Science Odyssée](#) (le portail français des scientifiques d'Amérique du Nord), l'Association [FranchPostDocNIH](#), etc.

La troisième initiative a permis l'ouverture d'un site internet, « portail européen de la mobilité des chercheurs » : [ERA-CAREERS](#). Ce site regroupe les postes vacants des établissements de recherche et d'enseignement supérieur en Europe : bourses de thèses, post-docs, emplois permanents, etc. Il y a en moyenne 900 annonces sur le site. D'autres renseignements pratiques peuvent également être consultés, avec des liens vers les sites web des établissements partenaires.

La quatrième initiative a donné naissance à une recommandation de la Commission Européenne : « [la charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs](#) ». Ce document donne la liste des principes essentiels devant être respectés en matière de recherche, c'est-à-dire les droits et obligations des chercheurs et des institutions de recherche qui les emploient. Au niveau français, une quinzaine d'universités et organismes de recherche ont signé cette charte. Ces signatures confirment en général une volonté de mise en œuvre des principes contenus dans la charte et le code, même si sur le plan juridique, il n'y a pas d'engagement réel.

La cinquième initiative a été plus contraignante. Elle a abouti à une « Directive » sur les procédures de visas pour les chercheurs des pays tiers. La [note N°20](#) fait le point sur ce texte qui vise à faciliter la délivrance des visas. Les principales dispositions concernent l'absence de quotas pour les chercheurs, l'obtention d'un permis de travail de plein droit (renouvelable), l'implication des organismes de recherche dans la procédure, la délivrance de visas à entrées multiples pour pouvoir se déplacer dans plusieurs pays européens (pour des conférences par exemple), etc.

Malgré les différentes actions mentionnées, il reste encore des améliorations à apporter. La Commission Européenne en a recensé plusieurs dans le « livre vert » sur l'Espace Européen de la Recherche :

- mise en œuvre plus efficace de la charte et du code
- portabilité des dispositions en matière de sécurité sociale
- applications des principes de « flexicurité » aux chercheurs
- attractivité de la recherche pour les jeunes chercheurs,
- parité hommes-femmes,
- utilisation des compétences des chercheurs en fin de carrière
- mise en cohérence des initiatives nationales et européennes en faveur de la mobilité
- etc

Une consultation a été ouverte sur le site de la Commission (<http://ec.europa.eu/research/era>). Les différents acteurs de la recherche peuvent y participer en soulignant, par exemple, un ou plusieurs des problèmes mentionnés.

Stéphane AYMARD
PCN Mobilité 7^e PCRDT
4 juillet 2007

Précédentes notes du PCN Mobilité :

1. *Informations sur le programme Ressources Humaines et Mobilité (avril 2006)*
2. *Le point sur les centres de mobilité (juin 2006)*
3. *Actualités du programme Ressources Humaines et Mobilité (juillet 2006)*
4. *Les experts français du programme Marie Curie (octobre 2006)*
5. *Le nouvel organigramme de la DG Recherche : les actions Marie Curie et les actions à externaliser (novembre 2006)*
6. *Les nouvelles possibilités de co-financement des bourses Marie Curie dans le 7e PCRDT (novembre 2006)*
7. *Bilan des actions Marie Curie du 6e PCRDT : Les mécanismes d'aide au retour (novembre 2006)*
8. *Le point sur la charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement de chercheurs (novembre 2006)*
9. *Les difficultés d'analyse des résultats aux appels à propositions des actions Marie Curie (décembre 2006)*
10. *Bilan des Bourses Marie Curie du 6e PCRDT : Positionnement de la France (décembre 2006)*
11. *Les chiffres de la mobilité des chercheurs en France (janvier 2007)*
12. *Bilan des Réseaux de Formation (RTN) dans le 6e PCRDT et participation des laboratoires français (janvier 2007)*
13. *Les salaires des chercheurs en Europe (février 2007)*
14. *Quelques conseils pour monter un réseau de formation (mars 2007)*
15. *Où obtenir de l'aide pour monter un projet européen dans le programme PEOPLE (mars 2007)*
16. *Les classements des universités dans le monde et leur impact sur la mobilité ((avril 2007)*
17. *La mobilité des chercheurs et les pays d'Europe (avril 2007)*
18. *Les définitions de la recherche et des chercheurs (avril 2007)*
19. *La mobilité des chercheurs entreprise/université en Europe (avril 2007)*
20. *Les formalités d'admission des chercheurs de pays tiers (mai 2007)*
21. *Qui est éligible pour une bourse Marie Curie ? (mai 2007)*
22. *La sécurité sociale des chercheurs en mobilité (mai 2007)*
23. *La gestion des actions Marie Curie (juin 2007)*
24. *Coût de la vie et mobilité des chercheurs (juin 2007)*
25. *L'Espace Européen de la Recherche et la Mobilité des Chercheurs (juillet 2007)*